

Département de  
Meurthe et Moselle

**MAIRIE DE PONT-A-MOUSSON**

Arrondissement de  
NANCY

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 20 JUIN 2017**

<b>OBJET :</b>	<b>15) ELABORATION DU PLAN « ZERO PHYTO » DE LA VILLE DE PONT A MOUSSON – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION</b>
<b>Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	L'an deux mille dix sept, le mardi vingt juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire.  <b><u>Etalent présents :</u></b>
<b>Présents à la Séance ou représentés : 32</b>	M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. ALMASIO, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. PIZELLE, Mme FRIANT, M. VAGNER, M. BASTIEN, Mme CUEL, M. GUILLAUME, Mme SIMON, M. CAVAZZANA, Mme GERNER, M. BRAGARD, Mme LE GAL, M. RICHIER, Mme FORMERY, M. LEOUTRE, Mme NASSOY, M. VELVELOVICH, Mme MOUTRILLE, Mme LHOTE, M. CUNAT, Mme BARREAU, M. MANOURY, Mme REPUSSEAU.
	<b><u>Absents excusés :</u></b>  Mme DIMOFF, qui a donné pouvoir à Mme LE GAL M. CARPENTIER, qui a donné pouvoir à Mme FERRERO Mme LEROUX, qui a donné pouvoir à Mme MORNET M. VAILLANT, qui a donné pouvoir à Mme BARREAU M. CASTAING
Accusé de réception en préfecture 001 245 20 17 15 20 17 06 23 - DE - 15 - 00012017 Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MOUTET ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Date de réception préfecture : 23/06/2017	

**15) ELABORATION DU PLAN «ZERO PHYTO» DE LA VILLE DE PONT-A-MOUSSON  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

M. CAVAZZANA rappelle qu'après consultation, la ville de Pont-à-Mousson souhaite confier à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lorraine (FREDON) un marché pour la réalisation de son plan de désherbage dit plan « zéro phyto ». Le montant des dépenses s'élèverait à 14 647,50 € HT. L'étude qui serait entreprise permettrait :

- De faire le bilan des pratiques actuelles
- D'établir la liste et de classer les surfaces traitées selon leur nature perméable ou non
- De dresser un plan de recollement de l'ensemble des surfaces végétalisées de la ville et de son patrimoine arboré urbain
- De proposer un classement des surfaces à traiter selon leur sensibilité à l'eau (proximité d'avaloir, de ruisseau etc.), leur capacité de filtration et de déterminer les niveaux de risque de pollution en cas de traitement.
- De proposer des objectifs en termes de réduction drastique de l'emploi de produits phytosanitaires associés aux moyens à mettre en œuvre (achat de matériel spécifique, organisation du travail, campagne de communication etc.)
- D'établir un plan pluriannuel d'actions.

L'établissement de ce plan de désherbage est une étape préalable au déroulé des actions qui seront entreprises ultérieurement avec notamment :

- L'établissement d'un plan de gestion différenciée des espaces verts qui pourra être réalisé en interne
- L'établissement d'une communication à destination du public.

Il constitue également une première étape indispensable à l'obtention de financements futurs pour l'acquisition de matériel ou pour la mise en œuvre d'outils de communication spécifiques.

Les dépenses à engager dans l'immédiat (14 647,50 € HT) peuvent être financées par l'agence de bassin Rhin-Meuse à raison de 60% de leur montant HT et par la Région à hauteur de 20%. L'agence de bassin a confirmé sa participation le 15 mai 2017 à hauteur de 8 789 €. Le dossier déposé à la Région doit être complété par une délibération du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, après avis favorable à l'unanimité de la commission environnement 8 juin 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTESTE** de l'engagement de la ville dans la démarche « zéro phyto »,

**SOLLICITE** la Région pour l'attribution de la subvention correspondante et à signer les documents nécessaires à son versement

<b>Adopté à l'unanimité</b> Procédure 054-215404310-20170623-DEL-15-20062017 -DE Date de télétransmission : 23/06/2017 Date de réception préfecture : 23/06/2017
---

POUR EXTRAIT,  
Le Maire,

Henry LEMOINE

